

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sheralyn Mera Simich](#)

<https://www.cadre21.org/membres/869fd3fa3d4f10b3ec4fed58>

Date d'obtention : 2024-03-11 13:39:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De ne pas évaluer l'instigateur malveillant, comme la déclaration d'un jeune faite à une personne en autorité peut être jugée inadmissible dans le cadre d'une poursuite judiciaire, ce qui pourrait avoir des répercussion sur la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir être plus méthodique, avoir un guide pour diriger mon intervenant dans une situation de sextage. En protégeant la victime et l'instigateur de la meilleure façon possible.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention de ne pas chercher à regarder les images partagés. Ne pas poser de questions à un instigateur malveillant et confisquer son cellulaire.